

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

Séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située à l'hôtel de ville, le 8 août 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile
Siège #6 - Steve Cote

Sont également présents madame Pascale Rioux, directrice générale, greffière adjointe et trésorière adjointe, Steve Rioux trésorier et madame Catherine Fiset, greffière.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, maire, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Trois (3) citoyens assistent à la séance.

14509

2 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Adoption du procès-verbal
 - 3.1 - Séance ordinaire du 11 juillet 2022
- 4 - Finances
 - 4.1 - Approbation des déboursés du mois de juillet 2022
- 5 - Correspondance
- 6 - Direction générale
 - 6.1 - Embauche de la greffière
 - 6.2 - Réponse à la correspondance du ministère des transports du Québec concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20
 - 6.3 - Terminaison d'emploi
- 7 - Règlements
 - 7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 872
- 8 - Incendie
 - 8.1 - Autorisation de signatures - Lettre d'entente 2022-01
- 9 - Période de questions
- 10 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Belzile,
Et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « autres sujet » ouvert.

ADOPTÉE

3 - Adoption du procès-verbal

14510

3.1 - Séance ordinaire du 11 juillet 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé,
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - Finances

14511 4.1 - Approbation des déboursés du mois de juillet 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer pour la période du 1^e juillet au 31 juillet 2022, au montant de 498 492,03 \$, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yannick Ouellet,
Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^e juillet au 31 juillet 2022 au montant de 498 492,03\$.

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Ville et font partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

ADOPTÉE

5 - Correspondance

Aucune correspondance à déposer.

6 - Direction générale

14512 6.1 - Embauche de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffier est vacant depuis le 30 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice,
ET résolu à l'unanimité,

Que le Conseil entérine et officialise l'embauche de Mme Catherine Fiset au poste de greffière et ce, en date de son entrée en poste soit le 26 juillet 2022;

Que le Conseil autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à cette fin, en particulier un contrat de travail comprenant une période de probation de six mois.

ADOPTÉE

14513 6.2 - Réponse à la correspondance du ministère des transports du Québec concernant le projet de prolongement de l'autoroute 20

REPORTÉE

14514 6.3 - Terminaison d'emploi

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles a procédé à l'évaluation de l'employé 01-0031;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'évaluation ne correspondent pas aux attentes des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Ouellet
Et résolu à l'unanimité,

QUE les membres du conseil de la ville de Trois-Pistoles entérine la fin d'emploi de l'employé 01-0031 et ce, en date du 19 août 2022 ;

QUE la directrice générale, madame Pascale Rioux, soit mandatée à compléter les démarches relatives à cette fin d'emploi.

ADOPTÉE

7 - Règlements

14515 7.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 872

Madame Claudia Lagacé, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 872 concernant les modalités de publications des avis publics;
- dépose le projet du règlement n° 872 concernant les modalités de publications des avis publics.

8 - Incendie

14516 8.1 - Autorisation de signatures - Lettre d'entente 2022-01

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail entre le regroupement des services incendies de la Ville de Trois-Pistoles et les pompiers à temps partiel est en vigueur et ce, jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une catégorie d'emploi « pompier éligible » ainsi que leur échelle salariale, se doivent d'être ajoutés et ce, sans autres modifications de l'entente de travail présentement en vigueur;

CONSÉDIRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles se dit satisfaite de la lettre d'entente - pompiers 2022-01 et est en faveur de ces ajouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Belzile,
ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil entérine la lettre d'entente - pompiers 2022-01 intervenue avec les pompiers à temps partiel;

QUE le Conseil autorise madame Pascale Rioux, directrice générale, et monsieur Philippe Guilbert, maire, à signer, au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la lettre d'entente 2022-01 - pompiers 2022-01 fixant les conditions salariales de « pompier éligible » pour la période actuelle et ce, jusqu'au au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

9 - Période de questions

Aucune question.

14517 10 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Claudia Lagacé,
Et résolu unanimement,

QUE la séance soit levée. Il est 19h36.

Philippe Guilbert, maire

Catherine Fiset, greffière